

N°DEC-2023-78

DÉCISION DU MAIRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT – PROGRAMME VÉGÉTALISATION 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Climat 2035 municipal ;

VU l'instauration du dispositif départemental de « 50 000 arbres pour le Val-de-Marne » pour lutter contre les impacts du dérèglement climatique ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est confirmé la mise en œuvre du programme de végétalisation sur différents sites, dans le cadre du Plan Climat 2035 susvisé.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Travaux : 99 500 € HT

TOTAL : 99 500 € HT

2°) Recettes :

Subvention espérée du Conseil Départemental du Val-de-Marne : 49 750 €

Autofinancement : 49 750 €

TOTAL : 99 500 € HT

Article 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention du Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif départemental « 50 000 arbres pour le Val-de-Marne » susvisé.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 mai 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 16 MAI 2023
Et de sa publication le 16 MAI 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le
Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

